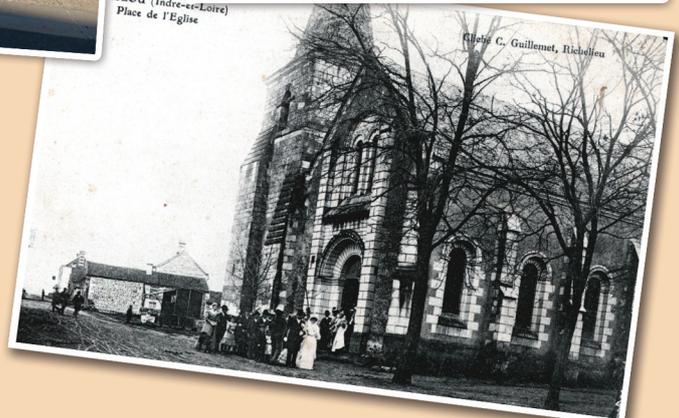
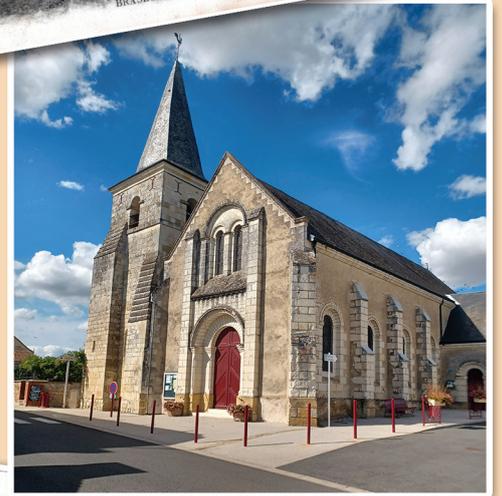
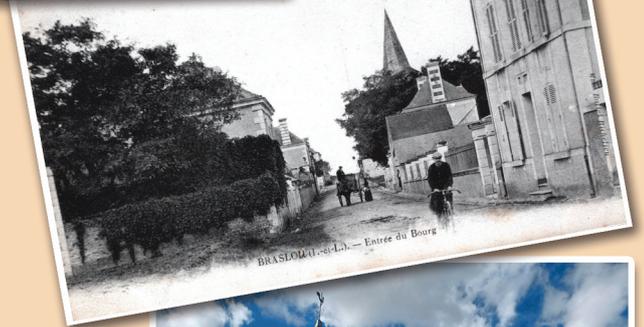
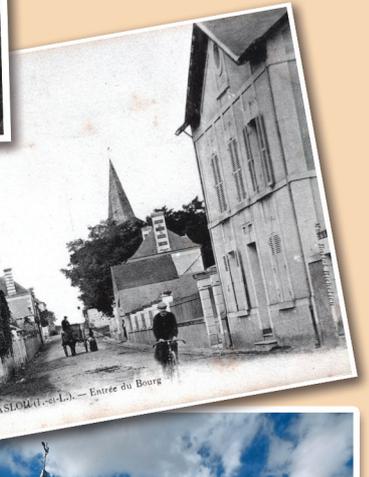




Braslou

Décembre 2022

Bulletin Municipal



Chères Braslousiennes, Chers Braslousiens,

Enfin l'année 2022 nous a permis de retrouver une vie quasi normale ...

Travaux et manifestations ont pu reprendre leur déroulement habituel.

Comme chaque année, au travers du bulletin municipal, nous revenons sur le passé et voyons ce qui a été accompli.

Concernant l'aménagement du bourg, la tranche de travaux mise en place ce début d'année est en cours d'achèvement, elle clôture le programme réalisé sur plusieurs exercices budgétaires.

Le projet de défense incendie a pris beaucoup de retard. Qui aurait pensé que trouver des emplacements de 150 à 200 m² dans certains hameaux pour implanter des citernes de réserve d'eau aurait été aussi compliqué sachant qu'il s'agit d'un service d'utilité publique dont les communes ont l'obligation d'agir !!! Je remercie les propriétaires qui ont donné leur accord ce qui va nous permettre de couvrir plusieurs hameaux en un premier temps.

Différents achats et remplacements de matériel ont été réalisés : débroussailleuse, souffleur de feuilles, aspirateur, complément d'illuminations; remplacement du chauffe eau de la salle communale, d'un ordinateur, d'extincteurs et de la pompe du forage. Confection d'un branchement sur l'assainissement collectif pour une construction neuve.

Pour l'année à venir nous devrions poursuivre la défense incendie, améliorer certains éclairages nous conduisant vers une économie d'énergie, identifier un programme de voirie.

L'opération« adressage» est en cours de même que la refonte de notre site internet.

Du côté manifestations, le marché de l'asperge a ouvert la marche le 8 mai sous sa forme habituelle. Le tournoi foot des jeunes a eu lieu le lundi de pentecôte avec un vif succès. Le club des 2cv était de retour les 6/7 août. La manifestation des Jeunes Agriculteurs les 26/27 août avec feu d'artifice fut exceptionnelle pour la commune cette année avec un nombre de visiteurs incontournable. Le syndicat de chasse a reconduit ses balades gourmandes les 10/11 septembre toujours très appréciées des marcheurs et des gourmets.

Je remercie ces associations, présidents et bénévoles, qui oeuvrent pour animer notre commune.

Le 31 décembre, notre agent technique nous quittera pour une nouvelle activité « retraité », je lui souhaite une agréable et longue retraite.

Je remercie les bénévoles de l'action sociale qui ont rendu visite à nos aînés à l'automne puis en décembre pour porter un colis à ceux qui n'ont pas assisté au repas offert par la commune.

C'est avec joie que je souhaite la bienvenue aux nouveaux habitants et aux nouveaux nés avec mes félicitations aux parents.

Je vous souhaite une belle année 2023, qu'elle vous soit porteuse de joie, bonheur et santé.

Claudine Leclerc

p 3	Mot du Maire
P 4	Renseignements pratiques
p 5	Etat civil 2022 Tarifs communaux Sacs poubelles Horaires déchetterie
p 6 à 8	Extraits du Registre des Délibérations
p7	Budget
p 8	Agenda Départ Agent communal
p 9	Transport scolaire
p 10	Artisans Commerçants Entreprises
p 11	Associations communales Pele-Mele manifestations
p 12	11 Novembre
p 13	Présence verte Touraine reper'âge
p 14	Brigade Numérique gendarmerie
p 15	Dépistage Cancer
p16	Arretons les violences France Services Richelieu
p 17	Com Com Touraine Val de Vienne
p 18	SMICTOM
p 19	Prévention Incendies O.L.D.
p 20	Carte défense Forêts
p 21	Le Sieil
p 22	Syndicat Rivières Val de Vienne
p23 à 25	Parc Naturel
p26	Histoire du Département

Imprimerie
des Ormes

Ludovic URBANOVSKY
GÉRANT

Z.A. La Pointe - 86220 Les Ormes
Mail : ist.imprimerie@wanadoo.fr
05 49 85 05 77

Création

Maquette

Impression

Signalétique

Déco véhicules

Touraine Contact

Votre mensuel de petites annonces particuliers et professionnels

Renseignements pratiques

Mairie

Site : www.braslou.fr

Tél. : 02 47 95 65 08

E-Mail : mairie.braslou@wanadoo.fr



Secrétariat : horaires d'ouverture au public
lundi et vendredi 8h30 – 12h30
mardi et jeudi 13h 30 – 16h30

Permanences du maire : tous les jours
d'ouverture du secrétariat et/ou sur rendez-vous.

• **Assistantes maternelles agréées** :

liste à consulter en mairie

• **Déchetterie** : Tél. : 02 47 58 27 74

ouverture le mardi de 13h30 à 18h

le mercredi de 9h à 12h et de 13h 30 à 18h

le vendredi de 13h30 à 18h

le samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h

• **Communauté de Communes Touraine Val de Vienne**

14 route de chinon – 37220 PANZOULT

Tél. : 02 47.97.03.26

E-Mail : contact@cc-tvv.fr

• **Service des transports scolaires et de la redevance ordures ménagères**

Madame Dalonneau Corinne Tél. : 02 47 58 15 14

E-Mail : transport.om@cc-tvv.fr

• **Office du Tourisme** - 37120 Richelieu

Tel 02 47 58 13 62 - Fax 02 47 58 29 86

• **Maison de Santé du Pays de Richelieu**

34, route de Loudun - 37120 Richelieu

Tél. : 02 47 93 77 00

• **Accueil de Loisirs Sans Hébergement**

Le Bourg - 37120 Chaveignes - Tél. : 02 47 58 15 76

Les formulaires d'inscriptions et réservations ainsi que les plannings sont disponibles sur le site de la CC-TVV : www.cc-tvv.fr rubrique « Enfance-Jeunesse »

Les familles peuvent également s'adresser au secrétariat enfance jeunesse de la CCTVV : 45 av du Gal de Gaulle à Ste-Maure de Touraine – 02.47.65.63.15
secretariat-sej@cc-tvv.fr

• **Gendarmerie**

2, rue de la Maréchaussée - 37120 Richelieu

Tél. 02 47 93 63 20 ou 17

• **Pompiers** - Tél. 18

Centre administratif ZI - 37120 Richelieu

• **SAMU** - Tél 15

• **La Poste** - 23, place du Marché - 37120 Richelieu

Tél. 3631

Horaires d'ouverture : le lundi de 11h30 à 12h45 et de 14h30 à 18h00, du mardi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h30 à 18h, le samedi de 9h à 12h30

Heure limite départ courrier/colis 15h45.

• **Agir pour l'emploi** - Tél 02 47 58 13 77

78, route de Chinon - 37120 Richelieu

• **Assistant Sociale** : Madame COUSIN Amandine

Antenne de vie sociale L'Île Bouchard

Tél. 02 47 58 51 27

Secrétariat ouvert de 14h à 17h sauf le mercredi

Permanence à Richelieu, sans rendez-vous, à la Maison des Solidarités, 3 Place Louis XIII, le jeudi de 9h30 à 11h30

Permanence à Marigny-Marmande, mairie

Les 2^e et 4^e mardis du mois de 9h30 à 11h00 sur rendez-vous

Permanence à Champigny-sur-Veude, mairie,

Le 1^{er} et 3^e mardis, sur rendez-vous, de 9h30 à 11h00

• **Sous Préfecture** - Tél. 02.47.64.37.37

1, rue Ph de Commines - 37500 Chinon

• **Préfecture**

nouveau numéro d'appel 02 47 64 37 37

• **Conciliateur de Justice** : M. de LAGUIERCE

Permanence à la Mairie de Richelieu sur rendez-vous

• **Paroisse Saint Vincent de Paul - Notre Dame de Braslou**

Accueil : Presbytère de Richelieu

02 47 58 10 91 – 2, rue Henri Proust

Lundi 11h-12h, vendredi 11h-12h30

Permanence Père benoît LAUDE : vendredi 11h30 - 12h15

Quelques numéros qui peuvent vous être utiles :

urgence européenne : 112

Pharmacie de garde : <http://www.3237.fr/> – 3237

SOS Femmes violence conjugale : 3919 ou par SMS au 114

Allo enfance maltraitée : <http://www.allo119.gouv.fr/> – 119

Centre anti-poisons angers : <http://www.centres-antipoison.net/> – 02.41.48.21.21

Centre des grands brûlés : www.chu-tours.fr/assets/site_pro/chir_plastique/rub1_2.htm – 02.47.66.15.15

CHRU hôpitaux de Tours-Bretonneau/Clocheville/Trousseau/Ermitage: www.chu-tours.fr/sites-du-chu/ – 02.47.47.47.47

Etablissement Français du sang (EFS) transfusion sanguine tours : 02.47.36.21.00

Eau potable – urgence dépannage SAUR : www.saurclient.fr – 02.44.71.05.58

Electricité - urgence dépannage ENEDIS (ex EDF) : 09.72.67.50.37

Renseignements pratiques

Tarifs Communaux

Salle communale location

Des arrhes correspondant à 50% du montant de la location seront demandées à la réservation

Commune	Eté Du 16/04 au 14/10		Hiver 15/10 au 15/04	
	Vin d'honneur, réunion	50.00 €		
1 journée	80.00 €		100.00 €	
2 journées/Week-end	120.00 €		140.00 €	
Caution	200 € pour tous avec attestation d'assurance obligatoire.			
Etat des lieux	30.00 € seront demandés si la salle n'est pas remise en état de propreté constaté à la remise des clés.			

Hors Commune	Eté Du 16/04 au 14/10		Hiver 15/10 au 15/04	
	Vin d'honneur, réunion	50.00 €		
1 journée	80.00 €		100.00 €	
2 journées/Week-end	140.00 €		160.00 €	
Caution	200 € pour tous avec attestation d'assurance obligatoire.			
Etat des lieux	30.00 € seront demandés si la salle n'est pas remise en état de propreté constaté à la remise des clés.			

Cimetière

Cavurnes	30 ans : 90 € – 50 ans : 120 €
Concessions	30 ans : 120 € – 50 ans : 160 €
Columbarium	15 ans : 350 € – 30 ans : 700 €

Distribution des sacs poubelles : (sacs jaunes)

Au local technique rue du Stade :

Vendredi 13 janvier

de 8h00 à 12h00,

Vendredi 20 janvier

de 8h00 à 14h00.



Recensement militaire

inscription à la mairie dès l'âge de 16 ans, se munir d'une pièce d'identité, justificatif de domicile et livret de famille.

ETAT CIVIL 2022



NAISSANCES

JUCQUOIS Victoire



MARIAGES

DEPAUW Aurélien/BILLON Gaëlle



DÉCÈS

**M. ROUX MICHEL
MME LEHUEDE ODYLE
M. WILLIAMS GEOFFREY
M. BILLY LUDOVIC
MME MONTIER GINETTE
MME SAVATON ODETTE**

LES DÉCHÈTERIES DU SMICTOM

Pour toute question ou complément d'information, contactez-nous :

www.smictom.com

0 800 196 595

Service & appel gratuits

Les horaires

DÉCHÈTERIES	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
Noyant-de-Touraine ZA La Justice ☎ 02 47 65 88 27	FERMÉE 13h30 - 18h30	FERMÉE	FERMÉE 13h30 - 18h30	FERMÉE 13h30 - 18h30	FERMÉE 13h30 - 18h30	09h00 - 12h00 13h30 - 18h30
Ports-sur-Vienne Les Maisons rouges ☎ 02 47 65 01 06	08h00 - 12h00 FERMÉE	FERMÉE	09h00 - 12h00 13h30 - 18h30	FERMÉE	FERMÉE	09h00 - 12h00 FERMÉE
L'Île Bouchard Rue Saint-Lazarre ☎ 02 47 97 02 14	FERMÉE 13h00 - 18h00	FERMÉE	08h00 - 12h00 13h00 - 18h00	FERMÉE	08h00 - 12h00 13h00 - 18h00	08h00 - 12h00 13h00 - 18h00
Richelieu ZA Champigny-Richelieu ☎ 02 47 58 27 74	FERMÉE	FERMÉE 13h30 - 18h00	9h00 - 12h00 13h30 - 18h00	FERMÉE	FERMÉE 13h30 - 18h00	09h00 - 12h00 13h30 - 18h00



Vous avez accès à toutes les déchèteries de votre communauté de communes.

Extrait du Registre des Délibérations

Séance du 16 décembre 2021 :

- Approbation du PV de la réunion du 22 novembre 2021,
- Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2022 :
 - Maîtrise d'œuvre, 3ème tranche, 2ème opération : 9 200 ,
 - Remplacement pompe immergée forage La Valigon : 6 702.24 ,
 - Publication NR marché public : 800 ,
- Décision modificative de crédits n°1 , Budget Commune : virement de crédits de la section de fonctionnement à la section d'investissement avec mouvements de crédits en investissement de compte à compte pour un montant total de 9 033 ,
- Programme Défense Incendie : demandes de subvention au titre de la DETR (Etat) et FDSR (Département) : montant des travaux : 46 425 H.T. montant des subventions demandées : DETR : 27 855 et FDSR : 5 183 ,
- Recensement de la population : création d'un poste d'agent recenseur du 4 janvier au 19 février 2022 à raison d'une durée hebdomadaire de 20/35e, l'agent recruté est MONTIER Karine,
- Soutien des Maires d'Indre-et-Loire à la Commune de Saint-Nicolas-de-Bourgueil : suite à la catastrophe naturelle du 19 juin 2021, versement d'une subvention exceptionnelle de 250 ,
- SMAEP du Richelais : approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'année 2020,
- Demandes de subvention : Ecole Jean-Armand du Pléssis : projet séjour sport et nature (50), demandes du Conciliateur de Justice, AFM Téléthon et Protection Civile : sans suite,

Séance du 17 février 2022 :

- Approbation du PV de la réunion du 16 décembre 2021,
- Demandes de subvention et adhésions 2022 : Marché de l'asperge (200), Association Gym (150), Souvenir Français (50), CPIE (30), FLES (70), AMR 37 (90),
- SATESE 37 : modifications statutaires,
- Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2022 :
 - Frais de notaire suite achat parcelle 276 .
 - Acquisition des parcelles ZN 79 et 81, modification du numéro d'une parcelle : achat de la parcelle n° ZN 78 et non ZN 79,

- PLUi : demande de modification de zonage : modifications demandées :

- ZR 114 : transformation du zonage actuel en STECAL avec élargissement de ce périmètre aux parcelles n° ZR 113, 112 et 111 ;
- ZN 78 : transformation en zone UA ou UB pour aménagement d'un bâtiment,
- ZN 87 : transformation en zone UA ou UB pour future construction (présence des réseaux),
- ZN 69 : modification de zonage pour création d'une entreprise, la ZAE n'ayant plus de terrains disponibles.

Séance du 17 mars 2022 :

- Approbation du PV de la réunion du 17 février 2022,
- Demande de subvention : Comice Agricole (40),
- Opération d'adressage : Complément d'adresse pour la VC 14 dite du petit bois, renommée en Route Traversière,
- SAUR : renouvellement convention de facturation redevance assainissement : convention signée pour une période de 10 ans soit jusqu'au 31 décembre 2033, les tâches relatives au recouvrement des redevances et taxes seront facturées 4.00 H.T par an et par abonné,
- Transfert de charges salariales du Budget Assainissement au Budget Commune : 4000 ,
- Aménagement du centre bourg, 3ème tranche, 2ème opération : entreprise retenue : VERNAT TP pour un montant de 165 718 H.T. soit 198 861.60 T.T.C de travaux,
- Soutien Ukraine : don exceptionnel d'un montant de 300 ,

Séance du 5 avril 2022 :

- Approbation du PV de la réunion du 17 mars 2022,
- Acceptation d'un legs d'un montant de 15 250 pour l'entretien d'une concession,
- Demandes de subvention : Service de Fraternité (150), Fondation du Patrimoine (100),
- Location logement 21 rue principale : location acceptée à Mme Barnier, loyer de 566.65 ,
- Amortissement travaux année 2018 et 2019 : travaux hors investissement d'un montant global de 9 137.50 amortis sur 15 ans,
- Vote des taux d'imposition 2022 : Taxes Foncières Bâties 28.48%, Taxes Foncières non Bâties : 35.91%,
- Approbation des Comptes de Gestion du receveur,
- Approbation des Comptes Administratifs année 2021,
- Affectation des résultats de l'exercice 2021,
- Approbation des budgets année 2022.

Budget Commune 2022

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE FONCTIONNEMENT
Charges générales87 138.77	Atténuations charges200.00
Charges de personnel73 156.00	Produits services et divers7 880.00
Atténuations de produits13 653.00	Impôts et taxes169 300.00
Charges gestion courante56 312.00	Dotations, subventions75 126.00
Charges financières3 900.00	Autres produits.....22 000.00
Charges exceptionnelles750.00	Produits exceptionnels824.42
Dépenses imprévues17 500.00	Résultat reporté52 431.40
Virement investissement62 782.96	Opérations d'ordres0.00
Opérations d'ordres12 569.09	
Total327 761.82	Total327 761.82

DEPENSES INVESTISSEMENT	RECETTES D'INVESTISSEMENT
Immo incorporelles1 916.00	Subventions193 561.00
Immo corporelles28 257.05	Emprunts120 000.00
Opérations d'équipements.....365 010.00	Dotations26 600.00
Dotations au fonds divers330	Excédents fonctionnement40 031.12
Opérations d'ordres0	Dépôts et cautionnement1 303.00
Reste à réaliser0	Produits de cessions100.00
Emprunts et dépôts caution21 403.00	Virement fonctionnement62 782.96
Solde reporté40 031.12	Opérations d'ordres12 569.09
Total456 947.17	Total456 947.17
Total Général.....784 708.99	Total Général.....784 708.99

Séance du 19 mai 2022 :

- Approbation du PV de la réunion du 5 avril 2022,
- Projet de mutualisation : convention de mise à disposition de personnel et de matériel entre les Communes de Braslou, Courcoué, Chaveignes, Champigny s/Veude, Faye-La-Vineuse et Richelieu,
- Création d'un emploi permanent d'Adjoint Technique Territorial de 1ère classe suite à changement de grade,
- Touraine Logement : demande d'autorisation de vente d'un logement situé rue neuve : accepté,
- Ligne de trésorerie : renouvellement pour un montant de 100 000 ,
- Participation aux frais de fonctionnement des écoles du Syndicat scolaire La Tour-Courcoué-Luzé-Verneuil, année scolaire 2021-2022 pour un montant de 2 625 (3 enfants)

Séance du 28 juin 2022 :

- Approbation du PV de la réunion du 19 mai 2022,
- Centre de Gestion 37 : adhésion de principe à la mission de médiation préalable obligatoire,
- M 57 : modification de la nomenclature comptable au 1er janvier 2023,

- Adoption de l'instruction budgétaire et comptable M57 : modification de la gestion comptable publique au 1er janvier 2023,
- Réforme relative aux modalités de publication des actes pris par les communes de – de 3500 habitants : choix de publier les actes de la commune sur le panneau extérieur, place de la Mairie,
- Participation aux frais de fonctionnement des écoles de Richelieu pour un montant de 6000 (3 enfants en primaire et 6 enfants en maternelle) et du Sacré Cœur pour un montant de 1900 (2 enfants en primaire et 1 enfant en maternelle), année scolaire 2021-2022,
- Demande de subvention des Jeunes Agriculteur (500) pour le spectacle pyrotechnique d'août 2022,
- Décision modificative de crédits n°1, budget commune : renouvellement du certificat ACTES BL pour la dématérialisation des actes d'un montant de 552 (crédits insuffisants en investissement au compte 2051),



Extrait du Registre des Délibérations

Séance du 3 octobre 2022 :

- Approbation du PV de la réunion du 28 juin 2022,
- FREDON : Adhésion 2022 pour 31.00 ,
- Opération d'adressage : dénomination voie manquante (CR n°66) qui devient « Chemin du Saule Pleureur »,
- SMAEP du Richelais : approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable, année 2021 ,
- SAUR : approbation du compte de gestion année 2021 ,
- SAUR : actualisation des tarifs de la redevance assainissement, tarif de 1800 maintenu pour l'année 2023,
- SAUR : renouvellement de la convention pour l'entretien des poteaux incendie : vérification d'un tiers du parc chaque année pour un coût de 50 H.T. par point vérifié,
- SEGILOG : renouvellement du contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services (2022-2025),
- Participation aux frais de fonctionnement des écoles de Faye-la-Vineuse et Razines, année scolaire 2021-2022 : 3 enfants à Razines (3000) et 5 enfants à Faye (2422.50) ,
- Programme 108 : Aménagement du centre bourg, 3ème tranche, 2ème opération : emprunt contracté pour 110 000 sur 156 mois,
- Programme 108 : Aménagement du centre bourg, 3ème tranche, 2ème opération : avenant n°2 en plus value pour un montant de 3 304.25 H.T.

Séance du 28 novembre 2022 :

- Approbation du PV de la réunion du 3 octobre 2022,
- Dénomination « Place du Cimetière» rue du stade,
- Autorisation à Touraine Logement de vendre un T3 vacant rue Neuve,
- Adoption de la motion suite à l'inflation dont les collectivités sont menacées, message porté par l'A.M.F.,
- Reversement de la part communale de la T.A. à la CC-TVV conformément à la loi de finances 2022,
- Création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial, indice brut 367,
- Réévaluation du C.I.A. des agents communaux,
- Décisions modificatives de crédits aux chapitres 012 et 65,
- Demandes de subventions DETR, FDSR, FFF pour le projet de renouvellement des éclairages du stade par un système LED moins consommateur d'énergie dans le cadre du CRTE,
- Numérisation Etat Civil : demande de subvention DETR,
- Défense Incendie : nouveau programme : Demande de subvention DETR.

Il s'agit d'un extrait de chaque séance. Le compte-rendu complet est consultable en mairie.

A VOS AGENDAS POUR 2023

6 janvier :

Cérémonie des vœux,

8 mai :

Cérémonie de la guerre 39-45

14 mai :

Marché de l'asperge

29 mai :

Tournoi football poussins benjamins, catégories U9 à U11

3 juin :

Golf – Trophée

Randonnée Gourmande

11 novembre :

Célébration de la fin de la guerre 14-18

15 décembre :

Arbre de Noël des enfants.

Départ agent communal



Le 31 décembre 2022 notre agent technique prendra sa retraite.

Il est arrivé le 1er septembre 2007. Pendant toutes ces années il n'a cessé de parcourir la commune toujours dans l'esprit de la rendre propre, agréable à vivre et accueillante, nous l'en remercions.

C'est une nouvelle vie qui commence pour lui dans laquelle nous lui souhaitons beaucoup d'épanouissement.

Il est remplacé par Monsieur Quentin Guillet à qui nous souhaitons la bienvenue.



Quentin Guillet

Transport Scolaire



Un transport scolaire avec une accompagnatrice a été mis en place pour les enfants fréquentant les écoles, publiques et privées, maternelles et primaires de Richelieu.

Le circuit pour les collégiens est toujours d'actualité pour les élèves du Puits de la Roche.

Concernant les lycéens désirant se rendre sur Chinon ils peuvent emprunter la ligne « Richelieu-Chinon »

AVEC LA RÉGION
CENTRE-VAL DE LOIRE,



Rémi
FACILITE VOS
DÉPLACEMENTS
CHAQUE JOUR!

LA RÉGION ORGANISE VOS DÉPLACEMENTS
EN CENTRE-VAL DE LOIRE
www.remi-centrevalde Loire.fr



Contactez-nous

- pour toute demande d'informations, réclamations ou réservations, vous pouvez nous joindre aux coordonnées suivantes :
Centre de Relations Usagers Rémi

0 806 70 33 33 Service gratuit
+ prix appel

DU LUNDI AU SAMEDI DE 8 H À 20 H

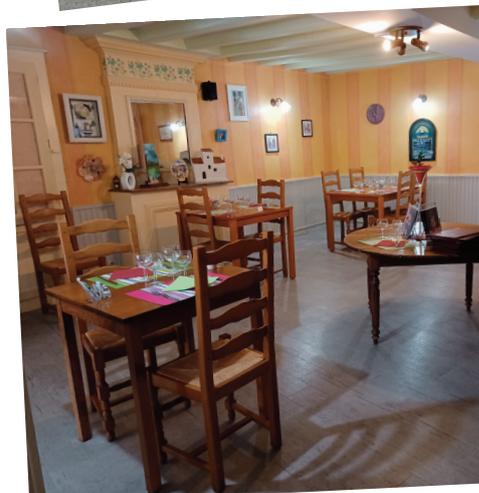
- pour des formules plus économiques en fonction de vos besoins
Agence Rémi
26 rue Charles Gille - 37000 Tours
- pour vos renseignements horaires et objets perdus
Halte routière de Tours
Place du Général Leclerc - 37000 Tours
- pour vos déplacements en Région Centre
Consultez le site ju-malin.fr



Services et arrêts accessibles
pour les personnes en fauteuil
roulant, appelez le 0806 70 33 33

Retrouvez tous les arrêts, les lignes
et les horaires sur :
www.remi-centrevalde Loire.fr

Artisans Commerçants Entreprises



Ferme de sélection Ross AVIAGEN France	ZA Rte de Richelieu	tel : 06 85 54 17 61
Maçonnerie-carrelage AVRIL Thierry	3, place de la Fontaine	tel : 02 47 95 68 11
Charpente-couverture CAILLER Nicolas	ZA rue Principale	tel : 02 47 95 65 35
Tous travaux agricoles Mathieu JUQUOIS	La Bonetterie	tél : 06 14 16 43 59
Dépannage électro ménager, image, son, multimédia, pose d'antenne, parabole : LECLERC Jean-François	10, l'Eau Morte	tel : 02 47 58 19 58
Fromages de chèvre CHEVRIEUX Caroline-Stéphane	La Babinrière	tel : 02 47 95 66 07
Bar-Restaurant Le Milcent	15, rue Principale	tel : 02 47 95 65 01
Débit et taille de pierre (particuliers et professionnels), Négoce de granulas (sable et remblai) LA PIERRE RICHELAISE	2, rte de la Juderie	tel : 02 47 58 20 32
Nettoyage de costumes et conservation préventive Ets MAROLLEAU	ZA rte de Richelieu	Tel : 02 47 95 30 31
Producteur de volailles fermières, oeufs Jordan GAILLARD	La Couture	tél : 06 69 22 64 16
Plomberie-Chauffage-Sanitaire-Pompe à chaleur-Adoucisseur ROBIN Hervé	Le Bois Barrault	tel : 02 47 58 36 24
Professionnel bois de chauffage LECOMTE Hubert	ZA Braslou	mail : lecomtehubert@yahoo.fr 06.83.28.78.23
Fabrication de farine « Bio », conditionnement et vente d'asperges « Bio », production locale « du champ à l'assiette » RIBOT Sylvain	ZA Braslou	tel : 06.17.39.45.68
Tapissier-décorateur, réfection-vente de siège tous styles, pose de tentures murales et relooking de meubles AURAY Alain	Le Petit Bois	07.81.65.55.32
Conseillère immobilier DéclicImmo RAIMBAULT Christelle	La Thibaudière	mail : christelle.raimbault@declic.immo 06.13.41.17.13

Création Zone Artisanale et industrielle en 1980

Installation de la 1ere entreprise en 1996

Création de ZA communautaire en 2001

Occupation totale en 2022



Les Associations communales

Association Gym Volontaire	BATY Brigitte	2, rue de la Fontaine – Braslou	02 47 95 60 83
Le Richelais Foot	LISSOIR Bruno	10 rue des Ecoles - Razines	02 47 95 68 95
Association Swin-Golf-Tennis	GRIS Philippe	Bournais – Braslou	02 47 95 64 83
Comité des Fêtes	LECLERC Jean-François	L'Eau Morte – Braslou	06 71 04 55 31
A F N	MILLION Maurice	23, rue Principale – Braslou	02 47 95 65 83
Marché de l'Asperge	BRAULT Dominique	4. Les Bois – Braslou	02 47 95 66 33
Valorisation et Promotion de l'Asperge du Richelais	JAUTROU Frédéric	« Purson » 37120 Chaveignes	06 87 53 25 51
Service de Fraternité	TESSIER Madeleine	Le Luc - Braslou	02 47 95 65 34
Syndicat de chasse	CAILLER Stéphane	4.rue des Acacias – Braslou	02 47 95 64 33

Comice agricole



11 Novembre 2022



Tournoi de foot
6 Juin 2022



Marche gourmande
10/11 Septembre 2022



Arbre de Noël des enfants
17 Décembre 2021



Marché de l'Asperge
8 Mai 2022



Le 11 Novembre

Discours prononcé par Madame Le Maire

Message de Monsieur Sébastien Lecornu, ministre des Armées et de Madame Patricia Mirallès, secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants et à la mémoire

La nouvelle de la victoire se répand à la volée dans tout le pays, de clocher en clocher. L'écho du clairon vient d'annoncer la fin d'un conflit qui a éprouvé le monde et décimé les hommes. La fureur du canon s'est enfin tue, couverte par un immense éclat de joie.

11 novembre 1918, il est 11 heures : c'est l'Armistice.

Pour des millions de soldats venus du monde entier, c'est la fin de quatre terribles années de combat. Le soulagement est immense.

La guerre est finie, mais pour les survivants commence un funeste décompte, celui d'un million quatre cent mille soldats tombés au champ d'honneur, de quatre millions de nos militaires blessés ou mutilés, ces braves aux « gueules cassées » qui plongent la Nation entière dans l'effroi et l'émotion.

Le traumatisme est mondial. En tout, ce sont près de 10 millions de soldats qui ont été tués, 3 millions de veuves et 6 millions d'orphelins. Les morts sont presque aussi nombreux parmi les civils.

Ceux qui sont revenus des combats racontent la puanteur des tranchées et le fracas des obus. Ils expliquent la peur avant les charges, le courage qu'il faut pour sortir des abris et donner l'assaut aux lignes ennemies sous la mitraille. Ils disent l'horreur du spectacle de leurs frères d'armes qui tombent à leurs côtés.

Souvenons-nous de leur bravoure et de leur sacrifice. Commémorons ces soldats dont les noms doivent rester gravés dans nos mémoires comme ils le sont sur nos monuments aux morts, dans les villes et les villages de France, dans l'Hexagone comme dans les Outre-mer.

Souvenons-nous des soldats venus d'Afrique, du Pacifique, des Amériques et d'Asie, de ces soldats alliés venus verser leur sang pour la France, et défendre avec nous la liberté sur une terre qu'ils ne connaissaient pourtant pas.

Le sacrifice de nos poilus nous oblige, il nous rappelle que la Paix a un prix, et que nous devons être désormais unis avec ceux qui étaient hier nos adversaires, car « ce n'est qu'avec le passé qu'on fait l'avenir » écrivait Anatole France.

Ce souvenir, ce sont les jeunes générations qui doivent désormais s'en emparer, pour venir raviver la flamme de la mémoire de ceux qui sont morts pour la France, pour notre liberté. C'est la reconnaissance que la Nation doit à ses combattants, à ceux qui sont tombés et à ceux qui ont survécus.

Aux combattants d'hier et à ceux d'aujourd'hui, comme à leurs familles et ayants droit, la Nation doit continuer d'assurer réparation, reconnaissance et droit, comme l'a voulu le Président de la République.

Cette année encore, un soldat est tombé sous les balles d'un groupe armé terroriste au Mali : le brigadier-chef Alexandre Martin. Honorons son sacrifice et celui de tous les soldats qui ont versé leur sang pour la France.

Le monde était convaincu en 1918 que la Première guerre mondiale devait être la « Der des ders » la dernière des dernières. Nous savons ce qu'il advint de cet espoir et aujourd'hui, en ce 11 novembre 2022, alors que la guerre est de retour sur notre continent, n'oublions pas le combat des poilus pour la paix et le sacrifice de nos soldats morts pour la France.

Vive la République ! Et vive la France !



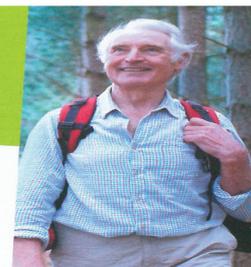


À domicile ou en extérieur,
nos solutions pour
votre sécurité



Téléassistance

Téléassistance mobile



Toujours en mouvement, nous vous accompagnons quelles que soient vos activités, y compris en dehors de votre domicile grâce à la géolocalisation. Découvrez notre offre de téléassistance mobile !

Activ'mobil

En promenade dans la ville ou en campagne, il vous suffit de déclencher votre **téléassistance mobile** pour alerter la centrale d'écoute et prévenir les secours si nécessaire. En cas de besoin, nous pouvons aussi vous géolocaliser. C'est simple, facile et efficace 7j/7 et 24h/24.

Présence Verte vous fournit une solution dédiée, simple à manipuler. En fonction du dispositif choisi, vous aurez la possibilité d'utiliser votre carte SIM habituelle ou de souscrire un abonnement téléphonique chez un partenaire.

Louis, 69 ans, amoureux de la nature et de la randonnée en montagne :

Avec Activ'mobil, Louis profite de sa liberté en toute sécurité. Il peut se promener comme il le souhaite sans inquiéter sa fille puisqu'en cas de chute ou de malaise, elle sait qu'il lui suffit de déclencher sa téléassistance mobile pour l'alerter ou prévenir les secours.

Découvrez toutes nos offres sur
www.presenceverte.fr



TOURAIN REPER'ÂGE
www.touraine-reperage.fr

Le site dédié au service des
séniors et de leurs proches

TOURAIN
LE DÉPARTEMENT 

” **RESTER CHEZ SOI, ENVISAGER UN NOUVEAU LOGEMENT OU CHANGER DE LIEU DE VIE...**
Pour vous permettre, le moment venu de choisir votre mode de vie en fonction de vos préférences et selon votre état de santé, le Département vous accompagne à chaque étape. Pour aujourd'hui comme pour demain, découvrez les aides et les possibilités offertes en Indre-et-Loire sur le site du Conseil départemental « **Touraine Reper'Âge** ».

RUBRIQUE
**VIVRE
CHEZ SOI**

Retrouvez les aides pour le **maintien à domicile** : matériel adapté, portage de repas, téléassistance, services d'aide et d'accompagnement, accueil de jour et accueil temporaire...

RUBRIQUE
**CHANGER
DE LIEU
DE VIE**

Quitter son domicile et être hébergé dans les meilleures conditions en choisissant une solution adaptée à ses besoins.

RUBRIQUE
**JE SUIS
PROCHE
AIDANT**

Vous être **proche aidant** ? Retrouvez les lieux d'échanges, de soutien, les aménagements et aides financières possibles pour lutter contre l'épuisement.

Toutes les informations détaillées et formulaires sur
www.touraine-reperage.fr

Une question sur les aides et services ?

Une ligne
téléphonique
dédiée
02 47 75 26 66



Rendez-vous dans
l'une des 22 Maisons
Départementales de
la Solidarité

BRIGADE numérique Gendarmerie

Une question ?
Besoin de contacter
la gendarmerie ?

**En cas d'urgence,
contactez le 17 ou 112**



La brigade numérique
répond à toutes vos sollicitations **NON-URGENTES**
sur la sécurité du quotidien.



• À compétence nationale



• Disponibles
7J/7 et 24H/24



Des gendarmes :

• Joignables
par tchat sur
gendarmerie.interieur.gouv.fr
et sur les réseaux sociaux



• Spécifiquement
formés à l'accueil
à distance

• Parlant plusieurs
langues



La brigade numérique : un outil de transformation numérique de la gendarmerie et de l'État,
s'inscrivant pleinement dans la police de sécurité du quotidien.



LE DÉPISTAGE DES CANCERS

COMMENT ? POUR QUI ?

L'objectif du dépistage du cancer est d'identifier la présence d'une tumeur le plus tôt possible, en particulier avant l'apparition des premiers symptômes. Aujourd'hui, cinq cancers peuvent être dépistés. S'informer et se faire dépister, c'est devenir responsable de sa santé !

Avec le concours du professeur Guy Launoy, directeur de l'unité INSERM-UCBN « Cancers et Préventions » (Caen).



SE FAIRE DÉPISTER : MODE D'EMPLOI

Le cancer du sein est le cancer le plus fréquent chez la femme en France : 1 femme sur 8 sera affectée. Détecté à un stade précoce, il peut être guéri dans 9 cas sur 10.

- JE SUIS UNE FEMME DE :
- moins de 50 ans : le dépistage du cancer du sein n'est pas recommandé, sauf dans certains cas particuliers (notamment antécédents personnels et familiaux). Demandez conseil à votre médecin traitant ou gynécologue au moindre doute.
 - entre 50 et 74 ans : le dépistage consiste à réaliser une mammographie et un examen clinique tous les deux ans. Chaque femme concernée reçoit une invitation dans sa boîte aux lettres pour prendre rendez-vous avec l'un des radiologues agréés (listés dans le courrier).
 - plus de 74 ans : les invitations systématiques ne sont plus envoyées. Le suivi se fera ainsi suivant les conseils de votre médecin traitant.

En plus du dépistage et à partir de 25 ans, un généraliste, un gynécologue ou une sage-femme peut réaliser un examen clinique des seins par palpation pour accroître la surveillance.

Le médecin généraliste

est un acteur majeur du dépistage. Selon vos antécédents personnels ou vos habitudes de vie, il est le mieux placé pour vous conseiller de faire un dépistage ou vous orienter vers un spécialiste. N'hésitez pas à en parler avec lui lors d'une prochaine consultation.

Les cancers colorectaux se développent à partir de lésions bénignes de la paroi intestinale appelées polypes. Environ 95 % des cancers colorectaux sont diagnostiqués après 50 ans. Détectés à un stade précoce, ils peuvent être guéris dans 9 cas sur 10.

- Il existe deux examens de dépistage :
- le test immunologique, recommandé entre 50 et 74 ans pour les personnes sans symptôme et non à risque ;
 - la coloscopie, réalisée chez les personnes à risque et les personnes présentant un résultat positif au test immunologique (environ 4 % des cas).

- JE SUIS UNE FEMME OU UN HOMME DE :
- moins de 50 ans : le dépistage n'est pas recommandé sauf cas particuliers (notamment antécédents personnels ou familiaux). N'hésitez pas à demander conseil à votre médecin traitant.
 - entre 50 et 74 ans : le dépistage est recommandé aux personnes sans symptôme ou non prédisposées génétiquement. Une invitation au dépistage est envoyée tous les deux ans au domicile des personnes concernées. Le test immunologique est simple et indolore. Il nécessite un seul prélèvement de selles pour rechercher la présence de sang.
 - plus de 74 ans : les invitations au dépistage ne sont plus envoyées. Votre médecin traitant vous conseillera de continuer les examens si cela s'avère nécessaire.

Le saviez-vous ?

Tous les cancers ne peuvent pas être dépistés, que ce soit à cause de leur évolution, leurs caractéristiques ou leur localisation. Cependant, la recherche médicale reste active sur le sujet et travaille à mettre au point des examens qui permettraient de dépister certains cancers (notamment les plus agressifs). Par exemple, des études cliniques sont actuellement en cours pour développer dans les prochaines années un dépistage du cancer du poumon destiné aux gros fumeurs (≥ 30 paquets-années¹) y compris ceux ayant arrêté il y a moins de 15 ans².

Les cancers qui peuvent être dépistés

Il existe trois cancers que l'on sait dépister avant l'apparition des symptômes :

- le **cancer du sein** par une mammographie (radiographie des seins) ;
- le **cancer colorectal** par un test immunologique, c'est-à-dire une recherche de sang dans les selles ;
- le **cancer du col de l'utérus** par un frottis qui consiste en un prélèvement indolore de quelques cellules du col de l'utérus par le gynécologue.

Deux autres cancers peuvent également être dépistés tôt grâce à une détection des premiers symptômes. Il s'agit des **cancers de la peau** et de la **cavité buccale**.

Pour en savoir plus sur les différents cancers, consultez et commandez les publications de notre collection * Comprendre et agir : www.fondation-arc.org

1. Le paquet-année est calculé en multipliant le nombre de paquets de cigarettes (20 cigarettes) consommés par jour par le nombre d'années où la personne a fumé cette quantité de cigarettes.
2. Cancer du poumon : évaluation de la pertinence d'un dépistage des populations fortement exposées au tabac en France - Note de Cadrage, HAS, septembre 2014.



Le cancer du col de l'utérus se dépiste grâce à un frottis. Cet examen permet de détecter les lésions précancéreuses et le cancer à un stade précoce.

- JE SUIS UNE FEMME DE :
- moins de 25 ans : le cancer du col est rare. La réalisation d'un frottis n'est pas recommandée sauf cas particulier. Demandez conseil à votre médecin traitant ou gynécologue au moindre doute.
 - entre 25 et 65 ans : le frottis doit être fait par son gynécologue tous les trois ans, après deux premiers frottis normaux réalisés à un an d'intervalle. Ce suivi doit être maintenu jusqu'à 65 ans, même après la ménopause. Parfois, les frottis pourront être plus rapprochés en fonction de vos antécédents personnels et familiaux.
 - plus de 65 ans : le suivi par un gynécologue ou un médecin traitant reste conseillé.



Les cancers de la peau les plus fréquents sont les carcinomes (ils représentent 90 % des cas). Ils apparaissent généralement après 50 ans. Les mélanomes sont plus rares mais plus agressifs.

- En pratique, il est conseillé :
- d'aller consulter son médecin traitant ou un dermatologue une fois par an pour qu'il vérifie votre peau ;
 - de réaliser une auto-surveillance de votre peau tous les 3 mois ; demandez conseil à votre médecin traitant ou dermatologue pour connaître les bons gestes.



Les cancers de la cavité buccale se développent au niveau de la langue, du palais, des joues, des gencives, des lèvres, du plancher buccal ou des amygdales.

Tout le monde est concerné et certains comportements tels que le tabagisme et la consommation d'alcool sont aggravants. En présence d'une lésion persistante (plus de 10 jours), une prise de rendez-vous rapide chez votre médecin traitant ou chirurgien-dentiste est à privilégier.

ARRÊTONS LES VIOLENCES

#NeRienLaisserPasser

17

**Victime ou témoin de
violences conjugales,
en cas d'urgence
composez le 17**

3919

**Pour une aide ou un
conseil gratuit et
anonyme**

114

**Pour demander de
l'aide en urgence par
SMS**

**arretonslesviolences.
gouv.fr**

**Un tchat pour
dialoguer en direct
avec les forces de
l'ordre**



**ICI NOUS
POUVONS
VOUS
AIDER**

France Services Richelieu



Très attendue sur le territoire du Richelais, France services, située au 3 place Louis XIII à Richelieu, va bientôt fêter ses 3 années d'existence !

**France
services**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Avec AGIR pour les questions liées à l'emploi, implantée au sein de la zone d'activités de Champigny sur Veude, ce sont plus de 2 000 demandes annuelles traitées par les agents d'accueil.

Sa fréquentation ne cesse de croître, témoin de la nécessité de faciliter l'accès à des services publics souvent éloignés du domicile.

Un besoin d'aide et d'accompagnement administratif de 1er niveau pour compléter un dossier dans les domaines de la santé, de la retraite, des finances publiques, de la justice, ... ? : n'hésitez pas à venir à la rencontre les agents formés pour cela. En cas de demande plus complexe, ils pourront vous guider et vous orienter directement vers le partenaire dédié !

Un accès au numérique vous est également proposé grâce à des ordinateurs connectés, permettant d'effectuer toutes vos démarches administratives en ligne.

Pour toute question pratique (horaires d'ouverture, permanences des partenaires...) :

- Par téléphone : 02 47 58 20 70 - Par mail : fs.richelieu@cc-tv.fr

- En téléchargeant la plaquette de présentation, via le site internet de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (porteur de cette France services) : <https://www.cc-tv.fr/au-quotidien/france-services-richelieu/>.





La Communauté de Communes Touraine Val de Vienne,
vous accompagne gratuitement
dans vos projets de travaux.



*Si vous avez froid dans votre logement
Si votre facture énergétique est trop élevée
Si votre logement est vétuste ou dégradé
Si votre logement est inadapté*

*Si vous avez besoin de conseils techniques : performance
énergétique, adaptation du logement à la perte d'autonomie,
urbanisme, architecture...*

Si vous recherchez des financements pour réaliser vos travaux.

*Si vous souhaitez obtenir des conseils pour réduire vos
consommations.*

➤ **Prenez contact avec le Point Info Habitat**

Par téléphone : 07 55 59 31 65 ou par mail à : pointinfohabitat@cc-tvv.fr.

En permanences à : Panzoult, Ste-Maure-de-Touraine et Richelieu

Calendrier disponible sur le site : https://www.cc-tvv.fr/wpcontent/uploads/2022/01/planning_2022.pdf.

De nombreuses arnaques sévissent !

Le Point Info Habitat et l'ANAH ne font aucun démarchage (ni téléphonique, ni à domicile).

Ne communiquez aucune information personnelle

Ne signez aucun document sans avoir l'accord des financements.

En cas de doute, contactez le Point Info Habitat !



À PARTIR DU
02 JANVIER 2023,

on trie

TOUS

les emballages !

 NOUVEAUTÉ

Dans toutes les communes du territoire du SMICTOM, les habitants pourront déposer **tous les emballages (hors verre) dans les bacs ou les sacs jaunes**. Tous les emballages en plastique seront maintenant triés pour être valorisés.



À PARTIR DE 2023,
TOUS LES EMBALLAGES
SE TRIERONT :

- ➔ Soit dans le sac jaune pour tous les foyers étant doté d'un bac gris individuel.
- ➔ Soit en vrac dans le bac jaune pour les foyers en point de regroupement. La mairie ne distribuera plus de sacs jaunes pour ces foyers mais ils recevront, dans leur boîte aux lettres, un sac de précollecte permettant de stocker les emballages avant de les déposer en vrac dans le bac jaune.

- ➔ Les sacs d'ordures ménagères résiduelles seront toujours à déposer, dans un sac résistant et fermé, dans le bac gris.

NOUS SOMMES TOUS ACTEURS DU RECYCLAGE !

ENGAGEONS-NOUS EN TRIANT PLUS !



En fin d'année, le SMICTOM lancera une grande campagne de communication où vous trouverez toutes les nouvelles consignes de tri.

www.smictom.com

0 800 196 595

Service & appel gratuits

Un arrêté préfectoral pour encadrer et prévenir le risque incendie



Le nouvel arrêté préfectoral du 04 août 2021 fusionne les anciens arrêtés encadrant les brûlages agricoles ainsi que celui encadrant les brûlages forestiers. Il introduit de nouvelles mesures de prévention des incendies de forêt en réglementant certaines activités économiques ou de loisirs en fonction des conditions météorologiques.

L'analyse des indices météorologiques fournis par MétéoFrance associés à l'analyse de la réponse opérationnelle du SDIS permet de déterminer le niveau de risque feu de forêt. C'est la préfecture qui définit le niveau de risque.



Pourquoi débroussailler ?



Débroussailler est un geste essentiel de protection contre les incendies de forêt.

Le débroussaillage protège la forêt et sa biodiversité :

- Il limite le risque de départ de feu à partir des habitations.
- Il permet, en cas d'incendie, de ne pas concentrer les moyens de lutte sur les seules habitations.

En cas de feu, le débroussaillage protège les biens et les personnes :

- Il ralentit la propagation du feu et réduit son intensité.
- Il limite le risque que les flammes atteignent les parties inflammables des constructions.
- Il facilite et sécurise le travail des pompiers.

Quand débroussailler ?



Le débroussaillage doit maintenir l'état débroussaillé. Sa fréquence est proportionnée au risque à défendre et à l'évolution de la végétation

Les travaux doivent être exécutés dès que la végétation ligneuse et herbacée (arbustes, broussailles, etc.) dépasse 40 cm de haut.

Dans les structures d'accueil (camping, parc résidentiel, etc.), l'état débroussaillé doit être maintenu période d'ouverture au public.

L'Indre-et-Loire, département le plus forestier de la région Centre



La forêt d'Indre-et-Loire s'étend sur un peu plus de 150 000ha ce qui représente un taux de boisement d'environ 27 %. Elle est composée à 80 % par des feuillus (chêne, châtaignier, peuplier) et à 20 % par des résineux (pin maritime principalement).

La forêt privée représente 92 % de l'espace boisé. La forêt publique est essentiellement domaniale (60 %). 97 % de la surface boisée est classée en forêt de production par l'Inventaire forestier.

L'Indre-et-Loire est classé depuis 1952 comme département à risque feu de forêt, on dénombre actuellement 16 massifs classés à risque (contre 6 massifs en 1952).

Les statistiques feux de forêt montrent que 90 % des départs de feu sont d'origine humaine, que 80 % des feux de forêt ont une origine agricole et qu'un feu sur deux est lié à une imprudence.

Quelles sanctions ?



Le débroussaillage (et le maintien en état débroussaillé) est une obligation du Code Forestier (art. L-131 à L-134) précisée localement en Indre-et-Loire par l'arrêté préfectoral du 18 juillet 2022.

Le non-respect des obligations légales de débroussaillage vous expose à :

- La sanction du feu
- Une mise en demeure de débroussailler
- L'exécution d'office des travaux à vos frais
- Jusqu'à 1 500 € d'amende
- Jusqu'à 30 € par m2 soumis à OLD non débroussaillé
- L'indemnisation éventuelle du préjudice subi par les tiers en cas d'incendie

Où se renseigner ?



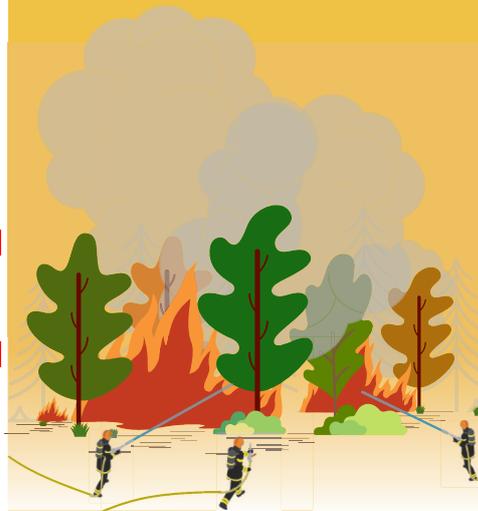
- Auprès de votre Mairie
- Auprès de la Direction départementale des territoires, service Eau et ressources naturelles (DDT 37-SERN) au 02 47 70 80 90

Retrouvez toutes les informations sur www.indre-et-loire.gouv.fr/old



BRÛLAGE ET PRÉVENTION DES INCENDIES EN INDRE-ET-LOIRE

www.indre-et-loire.gouv.fr/prevention-incendie



O.L.D.

OBLIGATIONS LÉGALES de DÉBROUSSAILLEMENT en Indre-et-Loire

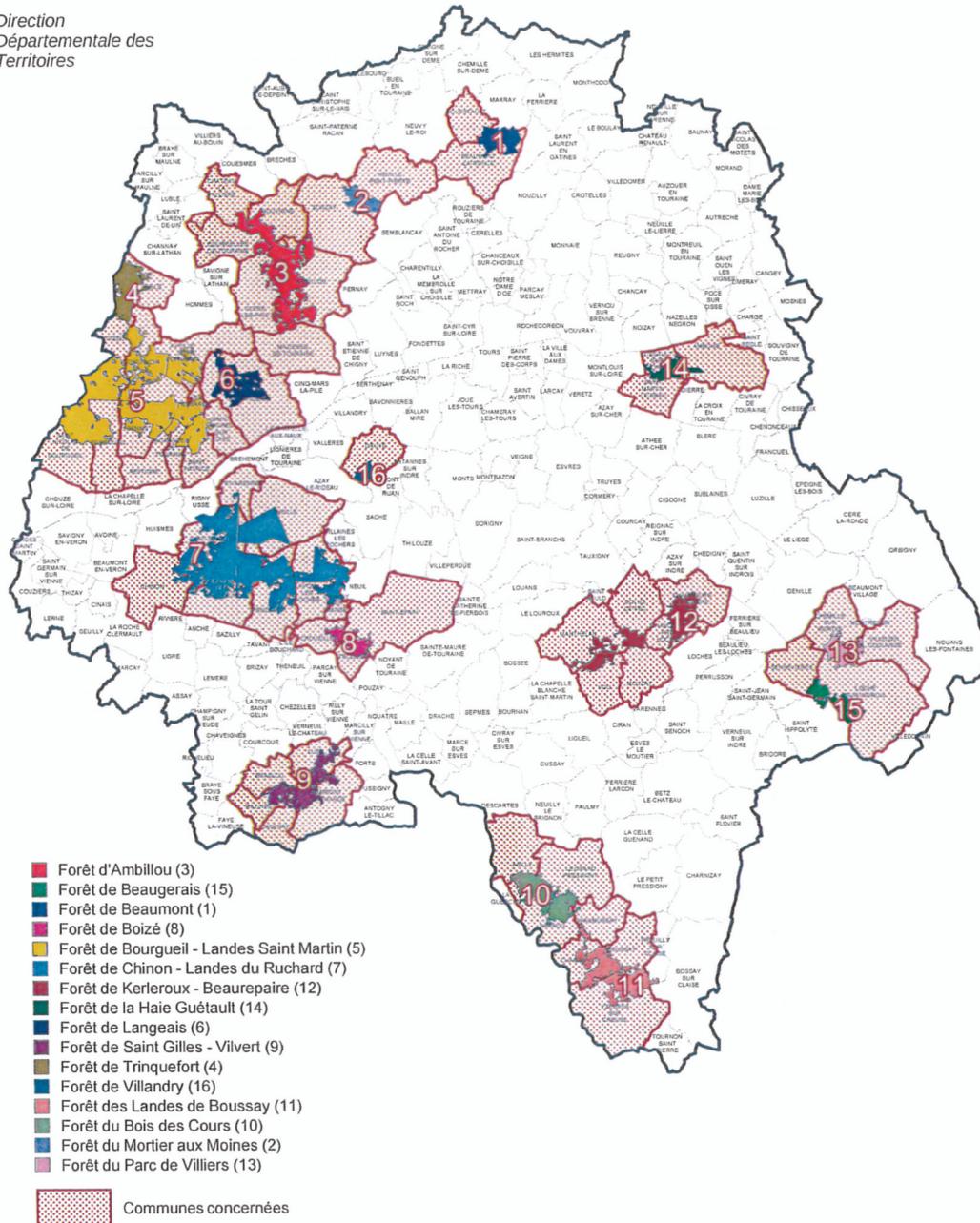
DÉBROUSSAILLER
UNE NÉCESSITÉ
POUR MIEUX VOUS
PROTÉGER

www.indre-et-loire.gouv.fr/old



Défense des Forêts Contre l'Incendie Communes des massifs à risque élevé

Direction
Départementale des
Territoires



Copyright IGN BD Cartho
 Copyright DDT Indre et Loire


VERNAT
 Travaux Publics
GVTP
 AGENCE TOURAINE-BERRY

 37600 LOCHES
 02 47 59 64 16
 accueil@vernattp-gv.com



Partenaire pour un avenir durable





LE SIEIL

L'énergie à votre service



Les activités du Syndicat intercommunal d'énergie d'Indre-et-Loire (SIEIL) sont en **constante évolution** afin de servir et accompagner au mieux les collectivités d'Indre-et-Loire dans la gestion de leurs **réseaux d'électricité, de gaz et d'éclairage public**. Le SIEIL exerce en parallèle la mission de **contrôle de concession** pour le compte des communes.



Actuellement, le SIEIL compte **15 500 km** de réseaux électriques, **50 000 points lumineux** et **22 500 points de livraison** de gaz desservant **70 000 logements** en Indre-et-Loire (excepté Tours).

Le SIEIL permet également aux communes de gérer leur territoire via un **outil cartographique commun**. (www.sieil37.fr).



Le SIEIL accompagne les collectivités dans leur **transition énergétique** via la SEM **EneR CENTRE-VAL DE LOIRE**. Son but est de développer les énergies renouvelables dans la Région, à travers des **projets de méthanisation, de photovoltaïque, d'éolien et d'hydroélectricité**, portés par les syndicats d'énergies de ces territoires. (www.enervl.fr).



Il propose également un **groupement d'achat d'énergies** qui regroupe déjà **582 membres publics** sur les départements de l'Indre, de l'Indre-et-Loire et de l'Eure-et-Loir pour **acheter mieux et à prix maîtrisés**.

Pour compléter cette démarche, un comparateur d'offres d'énergies est disponible sur le site du médiateur d'énergie. (www.energie-mediateur.fr).



Le SIEIL a achevé le déploiement des **bornes de recharges pour véhicules électriques et hybrides**.

Avec **600 points de charge**, l'ensemble du département est désormais couvert. Les usagers peuvent utiliser les bornes **avec ou sans abonnement**. Désormais cette activité est regroupée au sein de **Modulo (MObilité DURable LOcale)**, une société publique locale créée en partenariat avec le Syndicat d'énergie du Loir et Cher et de la Marne. (www.modulo-energies.fr).

Syndicat intercommunal d'énergie d'Indre-et-Loire

12-14, rue Blaise Pascal
BP 51314 Tours cedex 1
Téléphone : 02 47 31 68 68
Courriel : sieil@sieil37.fr
Site internet : www.sieil37.fr
Suivez-nous sur Twitter : @sieil37

« L'énergie à votre service »



15 500 Km
DE RÉSEAU
ÉLECTRIQUE



70 000
LOGEMENTS
RACCORDÉS
AU GAZ



50 000
POINTS
LUMINEUX



8 000 Km
DE VOIRIES
NUMÉRISÉES



Le Syndicat de la Manse Etendu est administrativement devenu le **Syndicat de Rivières Val de Vienne (SRVV)**, portant notamment sur le bassin versant de la Veude, du Mâble et de leurs affluents.

Cette évolution ne modifiera pas le fonctionnement du Syndicat.

Les trois techniciens ont toujours pour principale mission de mettre en place les actions de restauration des ruisseaux et zones humides, fléchées et planifiées sur plusieurs années. L'objectif des travaux menés est **d'améliorer la qualité de l'eau** et promouvoir une **diversité d'habitats pour la faune qui gravite autour des milieux humides**. En parallèle de ces actions, les agents se rendent disponibles auprès des riverains, agriculteurs, élus, habitants pour tout conseil relatif à la gestion des rivières ou zones humides. N'hésitez pas à contacter la technicienne du secteur, Marylou Méchin au 07 86 60 46 05 ou manse.marylou@orange.fr.

Les principaux travaux menés par le SRVV en **2022** se sont déroulés sur la commune d'**Orches aux sources du Mâble**. Les travaux qui devaient avoir lieu sur le **Mâble à Champigny-sur-Veude** en amont du plan d'eau communal sont reportés en 2023, faute d'autorisation administrative dans les temps.

En 2023, près d'1,5 km sera restauré sur la Veude à Saint-Gervais-les-Trois-Clochers, et peut-être 1 km sur le Mâble à Berthegeon et Sérigny (à confirmer). A l'échelle du bassin versant, quelques zones humides seront restaurées.

Comme chacun le sait, l'année 2022 a été marquée par une **sécheresse importante** et des températures au-dessus des normales saisonnières. Contrairement au passé, ces épisodes deviennent récurrents alors qu'ils étaient exceptionnels auparavant (1976, 1990, 2003...). Cet été, plus de 25% des linéaires de cours d'eau du Syndicat étaient à sec ... **Prenons soin de nos nappes phréatiques toute l'année** car les rivières coulent uniquement lorsque les eaux souterraines sont abondantes, et cette année nous a montré qu'il faut agir ; agir vite et intelligemment pour que la Nature et l'Homme poursuivent leur symbiose historique.



PARC NATUREL REGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAIN

Notre patrimoine a de l'avenir

Explorer son territoire avec le Parc naturel régional !

De nombreux enfants participent chaque année à des animations du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine. Toutes ont pour objectif de leur faire vivre de belles expériences à l'école, près de chez eux, en lien avec la nature et les patrimoines.

Des projets variés et encadrés...

Nature, jardin, énergie, climat ou alimentation, vos enfants ou petits-enfants ont sans doute déjà participé à une animation proposée par le Parc ! La liste des thèmes abordés est grande, à l'image d'un territoire à comprendre et à imaginer.

Recherche de traces et indices en forêt, enquête dans le village, jardiner à l'école ou encore découverte des énergies renouvelables... les animations invitent les enfants à connaître l'histoire des lieux, comprendre les problèmes qui se posent, découvrir et expérimenter des solutions possibles. Pour assurer tout ce programme, le Parc fait appel à un réseau de **11 intervenants professionnels**.

... pour les petits et les grands !

Tous les ans, le programme d'interventions, validé avec l'Éducation nationale, s'adresse aussi bien aux premiers cycles qu'aux collégiens et lycéens ! Pour cette année scolaire :

- sept classes de maternelles et de primaires se lanceront dans la renaturation de leur cour d'école ;
- quatre collèges seront accompagnés sur divers thèmes comme l'énergie, l'alimentation, l'artisanat, la biodiversité... ;
- cinq écoles auront l'opportunité de faire classe à l'extérieur avec les animations « École du dehors » et « École en forêt » ;
- dix établissements de la maternelle au secondaire seront accompagnés par le CPIE Touraine Val de Loire et Loire Odysée, à la découverte de la Loire ou d'une rivière proche.



2022/2023: l'éducation en chiffres

116 classes inscrites au programme du Parc ;

2 465 élèves vont bénéficier des animations ;

230 € par jour et par classe versés par le Parc aux écoles.

Toutes les animations sont disponibles sur www.parc-loire-anjou-touraine.fr/education

Jardins et plantations : attention aux invasives !



Jussie, Renouée, Arbre à papillons, Robinier... vous en avez sûrement entendu parler. Ces plantes exotiques dites « invasives » peuvent coloniser rapidement votre jardin et le milieu naturel, empêchant les essences locales de pousser. Lumière sur ces végétaux pas si inoffensifs et les bons gestes à adopter.

Une invasive, qu'est-ce c'est ?

Parmi les nombreuses plantes introduites par l'Homme de façon accidentelle ou volontaire, certaines ont la capacité de se développer rapidement, menaçant l'environnement, l'économie ou la santé : ce sont les invasives. En France, on n'en dénombre pas moins d'une centaine ! Elles peuvent s'échapper des lieux où elles sont cultivées et coloniser de nouveaux milieux. Avec leur croissance rapide, elles concurrencent les végétaux locaux jusqu'à les étouffer et prendre leur place.

Quels dangers ?

Les invasives ont un impact néfaste sur l'environnement et représentent une des causes majeures de perte de biodiversité dans le monde. Très compétitrices, elles exploitent les ressources du milieu. Les végétaux locaux n'ont plus les éléments nécessaires pour se développer et disparaissent. La diversité des espèces végétales et animales d'un milieu diminue drastiquement.

Ces plantes peuvent aussi perturber les activités humaines comme l'agriculture, en faisant diminuer les rendements. Certaines invasives ont également des impacts sur la santé : irritation de la peau, brûlures, allergies... Le pollen de l'Ambroisie à feuilles d'armoise peut s'avérer mortel pour les personnes déficientes respiratoires.

Les bons gestes à adopter

Quelques gestes simples peuvent aider à limiter leur propagation :

- Semer ou planter des essences locales.
- Se renseigner sur le statut d'une plante avant de l'acheter.
- Jeter l'eau des aquariums, qui pourrait contenir des fragments d'invasive, dans un évier relié à un réseau des eaux usées.
- Ne pas cueillir, ni transporter de plante invasive ou de terre pouvant être contaminée par des graines ou fragments.
- Éviter de laisser des sols nus, conserver un couvert dense et diversifié de végétaux locaux et adaptés pour limiter l'installation d'invasives.
- Maintenir des milieux et une biodiversité en bon état, moins sensibles qu'un milieu fragilisé et déjà déséquilibré.
- Si vous constatez une plante invasive dans votre jardin, privilégiez l'arrachage manuel (avec port de gant) plutôt que les herbicides. Les déchets verts doivent être traités dans une filière adaptée. Vous pouvez également signaler sa présence au Parc !

Le Parc met à votre disposition un outil en ligne, pratique et gratuit :

guidedesplantations.fr

Retrouvez des essences adaptées à votre projet et aux paysages. Un pictogramme vous indique les espèces invasives à éviter.

Guide des plantations du Parc : un outil en ligne pratique pour votre jardin !



C'est le printemps ! Avec l'arrivée des beaux jours, vous êtes nombreux à passer du temps dans vos jardins. Ces espaces verts sont une composante essentielle du paysage. Alors, comment choisir ses plantations en fonction du terrain ? Quelles essences planter et quand ? Jardiniers amateurs ou professionnels, **le guide des plantations** du Parc Loire-Anjou-Touraine est fait pour vous ! Laissez-vous inspirer et trouvez les plantes adaptées à votre projet et à vos envies.

Planter pour les paysages de demain

Les plantes des jardins forment nos paysages, notre cadre de vie. Elles reflètent l'identité locale et chaque jardinier apporte sa touche. Les paysages du Parc que vous habitez sont uniques. Il convient de se poser les bonnes questions en matière de plantations. Même si quelques végétaux exotiques apportent de l'originalité, il est conseillé de planter des essences locales, garantes du patrimoine. Mieux adaptées au sol et à l'environnement, elles se développent plus facilement, sans produits supplémentaires.

C'est pour répondre à cet objectif et vous aider dans vos projets jardiniers que le Parc Loire-Anjou-Touraine met à votre disposition un outil pratique et gratuit en ligne : **le guide des plantations** !



Guide des plantations : mode d'emploi

Le guide des plantations vous propose différentes possibilités de recherche :

- **Selon votre lieu de vie.** En ville, sur le coteau, au bord de l'eau ou au milieu des champs, découvrez les grands paysages du territoire et obtenez une liste de plantes adaptées à votre environnement.
- **Suivant les plantes souhaitées.** Emblématiques du Parc ou exotiques, retrouvez toute une liste d'essences pour votre projet. Un pictogramme vous indique les espèces invasives à éviter. Introduites de manière volontaire ou non, ces dernières concurrencent les plantes locales jusqu'à les faire disparaître.
- **Selon votre type de projet.** En panne d'inspiration ? Laissez-vous guider par les exemples de jardins. Massif et rocaille, haie composée, verger, bassin... chaque idée est détaillée minutieusement pour vous aider à composer votre espace.

Des filtres thématiques vous permettent d'affiner votre recherche. Sans oublier la rubrique « Conseils » pour vous simplifier la vie au jardin ! Découvrez les trucs et astuces pour accueillir les pollinisateurs, comprendre votre sol, associer les plantes... Vous avez encore des questions ? Des liens et contacts utiles de professionnels, d'associations et d'experts vous attendent.

Retrouvez le guide en ligne sur : guidedesplantations.fr

1790 - Un découpage administratif révolutionnaire

Après l'abolition des privilèges, il convient de rompre avec les anciennes divisions territoriales du royaume. Le 26 février, 83 départements sont délimités géographiquement.

Un choix pragmatique et politique :

Un citoyen doit pouvoir faire aller-retour à cheval sur la journée entre le point le plus éloigné du département et le chef-lieu,

La révolution souhaite ce nouveau découpage à des fins de justice et d'égalité entre toutes les composantes de la nation,

Réforme politique visant à légitimer la représentation des nouveaux députés issus de la Révolution sur leur territoire.

Le saviez-vous ? Presque tous les départements français tirent leur nom des/du cours d'eau qui les traversent. Pour les autres, les noms proviennent de leur proximité avec un massif ou d'un mer /océan.

1800 - La conception Napoléonienne du Département

Alors que les conquêtes successives de Napoléon étendent chaque mois un peu plus le territoire français, fin 1799, la France compte 113 départements.

Première réforme « décentralisatrice » en 1800 avec la création des Préfets, qui deviennent les représentants de l'Etat dans chaque département, symbole de la puissance et de l'autorité napoléonienne.

Dans une conception très relative de l'autonomie de la collectivité locale, le Préfet devient, de fait, l'intermédiaire obligé entre le conseil général (le Département en tant que collectivité) et l'Etat. D'ailleurs à cette époque, les membres du Conseil général sont choisis Bonaparte et le Préfet comme les maires des communes de moins de 5000 habitants.

Le Préfet est le seul organe exécutif du Département.

Le saviez-vous ? A son apogée, l'Empire Napoléonien comptera 134 départements. A sa chute, seuls 86 subsisteront.

1982 - Le premier jour du reste de la vie des Départements

Petit retour en arrière : alors qu'avec la chute de Napoléon iii (1870) la France vacille entre monarchie et république, la question des institutions est loin d'être réglée. C'est dans ce contexte que la loi du 15 février 1872 dite « Loi Tréveneuc », va venir enraciner l'organe départemental dans les textes et les esprits. En effet, la loi prévoit qu'en cas de dissolution illégale de l'assemblée nationale (cas de guerre civile par exemple) seuls les conseils généraux s'assembleraient immédiatement, sans convocation, posant ainsi sa légitimité dans le cadre institutionnel français.

1982 : la loi de décentralisation dite « Loi Defferre » vient transférer le pouvoir exécutif du Préfet au Président du Conseil général. Libre de s'auto-administrer, le Département et son assemblée, devient une collectivité territoriale autonome.

Le saviez-vous ? La loi Defferre dote en 1982, les Conseils généraux d'une clause générale de compétence. Cela signifie qu'ils règlent, par leurs délibérations les affaires du Département dans tous les domaines du moment où ceux-ci présentent un caractère d'intérêt départemental.

2015 - La remise en question de l'échelon départemental et son avenir

Après le deuxième acte de décentralisation initié entre 2003 et 2004, la loi NOTRE de 2015 vient acter le troisième acte de décentralisation.

Alors que les Conseils généraux seront désormais Conseils départementaux, la loi de 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République est venue réformer le mode de scrutin des élections départementales et redéfinir les compétences des conseils départementaux. Bâtie pour mettre en orbite l'échelon régional, cette loi a montré finalement ses limites en ôtant aux Départements des compétences de proximité et sa clause de compétence générale.

Alors que l'avenir des départements paraissait bien sombre, les crises sociales que le pays a dernièrement traversé ont démontré que le besoin de proximité dans l'accès aux services publics était la première priorité des français, replaçant ainsi le Département comme échelon local incontournable ; L'acte iv de la décentralisation devrait, espérons-le, ré enraciner le Département dans l'environnement institutionnel.

Le saviez-vous ? En 2015, les Départements deviennent la première collectivité française où sont élus autant de femmes que d'hommes parmi les conseillers départementaux.





COLAS

**ÉTABLISSEMENT
DE CHATELLERAULT**

ZI NONNES SUD - CS 60223
86102 CHATELLERAULT
Tel: 05.49.21.24.54
contact.chatellerault@colas.com



Intermarché
SUPER

S.A.S. ZELIRA
28 Route de Tours
37120 CHAVEIGNES

Ets MAROLLEAU
St JAMES

Nettoyage de costumes spéciaux
Route de Richelieu – 37120 BRASLOU
Tél. 02 47 95 30 31
Mail : lasaintjames@wanadoo.fr



VAL DE SÉRIGNY
melons

21 la Belle Indienne
86230 SERIGNY
Tél : 05 49 86 08 66
site internet : www.val-de-serigny.fr
email : melon@vds86.fr

ELECTRICITE GENERALE

Port. 06 72 07 83 66 Fixe 02.47.95.31.69
3, La Croix de Relay 37120 JAULNAY

DURAND David SASU

Installation - Neuf - Rénovation - Dépannage
Mise en conformité
Motorisation de portail - VMC - Chauffage

Email: durandelectricite@sfr.fr

Devis gratuit

MAISON FUNÉRAIRE RANCHÉ

POMPES FUNEBRES FUNÉRAIUM 7j/7 - 24h/24

TRANSPORT DE CORPS
MISE EN BIÈRE À DOMICILE / FUNÉRAIUM
ORGANISATION DES OBSÈQUES
CONTRATS OBSÈQUES

07 72 24 37 63

34, av. Aristide-Gigot 30, rue Fbg St-Lazare 46, rte de Loudun
86120 LESTROIS-MOUTIERS 86200 LOUDUN 37120 RICHELIEU



Stéphane BONNET
Entreprise vidange /nettoyage
Tel : 02 47 58 70 84 / 05 49 90 12 66
Portable : 06 88 23 83 22 / Siret : 424 876 282 000 31

15 ans de solutions à tous vos projets



- Aménagements et créations de jardins
- Entretien des jardins
- Vente de matériaux



Aménagements d'espaces publics
pour les collectivités et entreprises

Plantations Engazonnements
Arrosage Mobiliers urbains

11 route de Champigny, 37500 Ligré www.harmony-paysages.com 02-47-95-65-25

TERRASSEMENT, ASSAINISSEMENT, VOIRIE, RESEAUX DIVERS,
avec pelle à pneus, pelle à chenilles et mini-pelle
TRANSPORT de granulats



SARL THIBAUT TP

11 Rue Principale - 37800 PORTS SUR VIENNE
02 47 65 12 27 ou 06 80 14 27 30

PLOMBERIE CHAUFFAGE SANITAIRE
INSTALLATION ET DEPANNAGE



Hervé ROBIN

02.47.58.36.24

POMPE A CHALEUR
ADOUCCISSEUR D'EAU
RAMONAGE

LE BOIS BARRAULT
37120 BRASLOU

Alpha Peinture

Peinture - Décoration - Papiers peints
Parquet flottant - Pose de revêtement sols & murs
Ravalement de façade
Vitrerie



Tél: 02 47 58 56 61
27 route de Tours - 37120 CHAVEIGNES
mél : alphapeinture@orange.fr
www.peintre-37.fr

CHARPENTE COUVERTURE
CAILLER Nicolas



Zinguerie
Menuiserie
Escalier



Zone artisanale - 37120 BRASLOU
Tél./Fax : 02 47 95 65 35 • Port. : 06 30 56 10 45
sarlcailler@orange.fr

La Pierre Richelaise

TAILLE DE PIERRE - SCULPTURE
SCIAGE SUR MESURE



Tel : 02 47 58 20 32 | Fax : 09 70 63 02 92
Port : 06 75 33 94 77

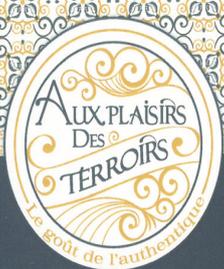
2 route de la Juderie 37120 BRASLOU

Le Jardin d'Amélie

Ouvert du mardi au samedi :
9h/12h30 - 14h30/19h

76 route de Chinon - 37120 CHAMPIGNY SUR VEUDE
Tél. 02 47 58 20 30

POISSONNERIE ET EPICERIE AMBULANTE
Zone sud Richelais et nord Vienne



Mardi 09h00 / 19h30
Mercredi 09h00 / 17h30
Jeudi 09h00 / 19h00
Vendredi 09h00 / 19h00

06 13 95 36 38
auxplaisirsdesterroirs@gmail.com
@auxplaisirsdesterroirs

MAÇONNERIE GÉNÉRALE
GENERAL CONSTRUCTION
PLACO - CARRELAGE - FAÏENCE

EURL FAURY

Tél. 02 47 95 31 66 - Port. 06 23 76 20 03
Fax 02 47 58 14 78 - Courriel : faurypascal@gmail.com
8, le Buisson Penot - 37120 CHAVEIGNES
www.faury-maçonnerie.fr

EIRL DYS SÉBASTIEN
Maçonnerie - carrelage - faïence - rénovation
Travaux d'intérieur

Port.: 06.98.80.78.23
Tél. fixe: 09.86.35.27.23

sebastien.dys438@orange.fr

11, rue des Lisons - 37120 La Tour-Saint-Gelin

SIRET: 53508869400018 Devis gratuit

Christelle RAIMBAULT
Conseillère Immobilier

06 13 41 17 13
christelle.raimbault@declic.immo



DéclicImmo
L'immobilier commence ici
BRASLOU

www.declic.immo

AplusB
Assistance et dépannage informatique

Fabien Guez
1 La grande maison
37120 Luzé
02 47 58 74 33 / 06 66 46 34 23

aplusb.com@orange.fr
http://aplusb.com



BAR - RESTAURANT - TRAITEUR
PLATS à EMPORTER



Le Milcent

Spécialités : fruits de mer
et moules frites en saison
(du 15-06 au 31-01)

Repas groupe - Banquets - Repas famille
Ouvert midi et soir - Fermé le mercredi

Face à l'Église 37120 BRASLOU - Tél. 02 47 95 65 01